

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD1073

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 72 BIS AA

Après les mots :

« pour les autres arbres »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"L'esthétique de la composition" est une notion subjective qui n'a pas de valeur juridique et qu'il convient donc de supprimer.